



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Contrôles effectués sur les éoliennes

Question écrite n° 41540

### Texte de la question

M. Marc Le Fur interroge Mme la ministre de la transition écologique sur les modalités de contrôles des éoliennes tant à leur sortie d'usine et donc avant leur mise en service que durant leur période de fonctionnement. Ces derniers mois plusieurs accidents, le plus souvent dus à des chutes de pâles, ont été relevés. Ce fut notamment le cas sur l'une des éoliennes du parc éolien de la Ferrière sur la commune de Plémet en juin 2020. Au terme de l'enquête, il s'est avéré que l'accident, qui heureusement n'a fait aucune victime, résultait d'un défaut de fabrication. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir préciser et détailler les différents contrôles qui sont effectués sur les composants des éoliennes tant *a priori* lorsqu'ils sortent de l'usine qu'*a posteriori* lorsque les éoliennes sont installées. Il lui demande par ailleurs d'indiquer les règles qui s'appliquent quant à l'arrêt voire au démantèlement des parcs concernés par de tels accidents.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Le Fur](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41540

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 octobre 2021](#), page 7324

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)